



PRÉFECTURE DE LA  
CHARENTE-MARITIME

Direction des Relations avec les  
Collectivités Territoriales et de  
l'Environnement

☎ : 05.46.27.44.45  
05.46.27.44.88  
05.46.27.44.41

## DOSSIER DE DECLARATION D'INSTALLATION CLASSEE

### CHAIS ET DISTILLERIES

RUBRIQUES N° 2251 – 2255  
DE LA NOMENCLATURE

Application du code de l'environnement – Titre premier - Livre V

Ce formulaire dûment complété ainsi que les pièces jointes doivent être établis en trois exemplaires et retournés à la Préfecture de la Charente-Maritime – Bureau des Affaires Environnementales – 38 rue Réaumur – 17017 LA ROCHELLE CEDEX 01

#### 1 – IDENTITE DE L'EXPLOITANT

Nom : .....	ou Raison Sociale : .....
Prénom : .....	Forme juridique, nom et qualité du responsable : .....
Adresse : .....	Adresse : .....
Code postal : .....	Code postal : .....
Ville : .....	Ville : .....
Téléphone : .....	Téléphone : .....
Fax : .....	Fax : .....
E-mail : .....	E-mail : .....

#### 2 – EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION

N° rue ou lieudit : .....

Code postal : .....

.....

Commune : .....

Références cadastrales : section parcelle(s) n° .....

● **Nature de l'installation :**

Distance entre l'installation et l'immeuble le plus proche habité ou occupé par des tiers :  
- .....

Effectif du personnel appelé à travailler dans l'établissement : .....

● **S'agit-il ?**

- D'une création - Date : .....

- D'une extension. Date : .....

- D'un transfert. Date : .....

☞ Précisez l'adresse de l'ancien lieu d'exploitation : .....

- D'une régularisation. - Date de début d'activité : .....

● **Y a-t-il un changement d'exploitant ?**

☞ Date : .....

☞ Précisez le nom de l'ancien exploitant : .....

**3 – SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT**

- Installations classées de l'établissement ayant déjà fait l'objet d'un classement au titre d'autres activités

☞ joindre une copie de l'arrêté d'autorisation et/ou du (des) récépissé(s) de déclaration.

● **DESCRIPTION DES ACTIVITES :**

**- Rubrique 2251 - Préparation, conditionnement de vins :**

Situation actuelle : Capacité de production annuelle en hectolitres :

Situation future : Capacité de production annuelle en hectolitres :

**- Rubrique 2255 - Stockage des alcools de bouche d'origine agricole, eaux-de-vie et liqueurs dont le titre alcoométrique volumique est supérieur à 40 %:**

Situation actuelle : Capacité maximale de stockage en m<sup>3</sup> :

Situation future : Capacité maximale de stockage en m<sup>3</sup> :

(Pour toute information utile sur le classement des activités consulter le site <http://www.aida.ineris.fr>)

**5 – DESCRIPTION DU MODE ET DES CONDITIONS D'UTILISATION D'EPURATION ET D'ÉVACUATION**

- des eaux résiduaires. Seront en particulier précisés les usages de l'eau, les quantités consommées, les polluants après usage, le mode de traitement, les caractéristiques après traitement, le lieu de rejet (réseau public, cours d'eau)...

- des émanations de toute nature (rejets dans l'air, poussières, odeurs, bruits, vibrations...)

**6 – NATURE ET CONDITIONS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET RÉSIDUS D'EXPLOITATION** (nature, volume, conditions de stockage dans l'emprise, mode d'élimination direct ou par l'intermédiaire d'un prestataire, tel que recyclage, valorisation énergétique, mise en décharge,...)

**7 – DISPOSITIONS PRÉVUES EN CAS DE SINISTRE** (consignes de sécurité – équipements en matériel de lutte contre l'incendie prévus dans l'établissement et disponibles autour de celui-ci – plan de secours)

Fait à :

le

Qualité et signature du déclarant

Cachet de la société

## **8 – PIÈCES À JOINDRE**

➤ Plan de situation du cadastre couvrant un rayon de 100 m autour de l'établissement

➤ Plan d'ensemble de l'établissement établi à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>. Lorsque l'établissement est particulièrement grand, l'échelle du plan peut avec l'accord du Préfet, être réduite à 1/1000<sup>ème</sup>.

- il doit couvrir un rayon de 35 m (périmètre à repérer sur le plan)
- il doit être accompagné de légendes et des descriptions de l'installation permettant, notamment de localiser les divers ateliers, les zones de stockage, les équipements particuliers...

- il doit comporter :
  - l'affectation des constructions et terrains avoisinants
  - les points d'eau
  - les canaux, cours d'eaux et égouts

**ACTIVITES ANNEXES PRESENTES SUR LE SITE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN DOSSIER DE DECLARATION OU D'AUTORISATION DANS LE CADRE DES INSTALLATIONS CLASSEES :**

<p>➤ Rubrique 1.4.1.2. Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés</p>	Quantité stockée en tonnes :
<p>➤ Rubrique 1.4.3.2 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables</p>	Quantité stockée en tonnes :
<p>➤ Rubrique 1.5.1.0. Entrepôts couverts (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t)</p>	Quantité stockée en m <sup>3</sup> :
<p>➤ Rubrique 1.5.3.0. Dépôts de bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues</p>	Volume stocké en m <sup>3</sup> :
<p>➤ Rubrique 2.9.2.0. Installation de réfrigération, compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10<sup>5</sup> Pa</p>	Puissance en kW :
<p>➤ Rubrique 2.9.2.1. Installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lorsque l'installation n'est pas du type « circuit primaire fermé » :</li> <li>2. <b>Lorsque l'installation est du type « circuit primaire fermé »</b></li> </ol>	<p>Puissance thermique évacuée maximale en kW :</p> <p><b>Régime déclaratif</b></p>
<p>➤ Rubrique 2.9.2.5. Ateliers de charge d'accumulateurs</p>	Puissance maximale de courant continu utilisable en kW